

DELIBERATION N° 2025-10-034

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025 A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
Objet :	Contrat territorial Re-Sources de 2025 à 2030-demande de subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : 8 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 14

Pouvoir :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Secrétaire de séance : Monsieur MANIERE Christian

SLOW

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur ESCURE Michel et Madame BESSE Eliette pour la commune de CORNIL

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur JAUVION Bernard et Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Le Président rappelle que dans le cadre du programme re-Sources, la retenue de l'Eau Grande a été classée captage prioritaire. Après le diagnostic de l'aire d'alimentation de ce captage prioritaire, le programme d'actions a été co-construit et approuvé par délibération du Comité Syndicat le 23 Mars 2025.

Pour mettre en œuvre ce programme d'action, un contrat a été rédigé et présenté aux financeurs (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine et Département de la Corrèze) et à l'ensemble des partenaires de ce programme d'actions territorial.

Après présentation et validation par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le 14 octobre 2025, ce contrat pourra être signé par les financeurs et l'ensemble des partenaires : Chambre d'Agriculture de la Corrèze, Tulle Agglo, Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle aquitaine, Syndicat des Etangs Corrèziens. Ce contrat sera le support présenté aux financeurs pour obtenir les financements des différentes actions retenues.

Le Président propose au comité syndical de déposer une première demande de subventions pour la mise en œuvre des premières actions dès 2026.

Les subventions demandées porteront notamment sur la prestation d'animation du contrat par le CPIE de la Corrèze, les études et accompagnements de la Chambre d'Agriculture pour les fiches 1 et 2, le partenariat avec le Syndicat des Etangs Corrèziens et les analyses réalisées par Ecométrieque sur les cours d'eau et les plans d'eau.

Le Président précise que la convention de partenariat et de cofinancement avec Tulle Agglo sur les fiches n°4, 6 et 9 du contrat a été présentée et validée en Conseil Communautaire le 13 octobre 2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne pouvoirs au président pour signer le contrat territorial Re-Sources de 2025 à 2030 et de le faire signer à l'ensemble des partenaires.
- Valide le devis du CPIE de la Corrèze pour l'animation de ce contrat territorial pour l'année 2026.
- Autorise Monsieur le Président à valider les devis présentés par la Chambre d'agriculture de la Corrèze, Ecométrieque et le Syndicat des étangs corrèziens et inscrit au budget 2026 la part correspondante de ces devis,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Tulle Agglo
- Sollicite auprès des partenaires financiers, Région, Agence de l'Eau Adour Garonne, Département... les aides les plus élevées possibles conformément au plan de financement indiqué dans les différentes fiches actions correspondantes,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien ce contrat

Pour copie conforme,

LE PRÉSIDENT Alain DELAGE



Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 019-251908208-20251016-202510034-DE

SLOW